

CH_VB 2003-1334 1691 vom 27. April 2004

Bundesverwaltung, 2004-04-27, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_2003-1334_1691_

FR: CH_VB 2003-1334 1691 du 27 avril 2004

IT: CH_VB 2003-1334 1691 del 27 aprile 2004

Erwägungen

E. 31

Message du 19.8.1998, FF 1998 4381.

1746 conséquences entravent aujourd'hui encore le processus de réforme qui s'impose pourtant d'urgence. Bien que la Suisse ait contribué, depuis 1996, à raison de 1200 millions de francs³² aux efforts internationaux dans cette région, le processus de reconstruction et de transformation est encore loin d'être achevé en Europe du Sud-Est. Pour ce qui est des pays de la CEI, tous n'ont pas progressé au même rythme sur la voie des réformes: des régions dévastées par la guerre, comme le Caucase du Sud et le Tadjikistan, subissent encore les lourdes conséquences sociales et économiques des conflits, et la paupérisation y prend des proportions tragiques. La situation ne pourra s'améliorer que si les pays concernés s'engagent dans un profond processus de réforme et d'ajustement. Cependant, la donne n'est pas la même pour tous: la situation initiale et les antécédents, le développement actuel, la stabilité sociale, mais aussi des facteurs tels que la richesse en ressources naturelles et humaines, le potentiel économique et le réseau des transports, varient grandement d'un pays à l'autre. Ainsi chaque pays se trouve à un stade différent de la transition. Tout retour en arrière est cependant impossible. Il importe dès lors d'éviter la stagnation et les régressions, qui peuvent avoir des effets dévastateurs pour l'ensemble de la région. Comme le montrent les exemples de la Pologne et de la Lituanie, mais aussi de la Croatie et de la Roumanie, des réformes en profondeur et la mise en place d'institutions durables permettent de surmonter l'héritage du communisme et les problèmes liés à la transition. Consciente des difficultés inhérentes à de telles réformes, la communauté internationale continue de soutenir les pays de l'Est, et la Suisse est appelée à contribuer à cet effort commun. Il faudra sans doute encore plusieurs années pour achever le processus initié, mais l'avenir offre aussi des perspectives prometteuses. Avantages pour la Suisse: La Suisse a tout intérêt à voir les pays de l'Est suivre un développement pacifique et durable. Coopérer avec eux, c'est en effet contribuer à garantir la sécurité dans ses dimensions aussi bien politiques qu'économiques et sociales. Compte tenu des risques de conflits, des mouvements migratoires et de la criminalité organisée, la coopération est un investissement dans la stabilité, la sécurité et le bien-être, et la Suisse en profitera largement. Voici deux exemples qui illustrent l'utilité de la coopération en politique étrangère: premièrement, le renom international acquis par la coopération suisse avec les pays de l'Est a facilité l'admission de la Suisse au sein du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est; deuxièmement, les contacts et les liens privilégiés avec certains Etats de l'Est ont été fort utiles à la Suisse lors de la création de ses groupes de vote au sein du FMI, de la Banque mondiale et de la BERD. Les retombées économiques directes et indirectes de la coopération en termes d'accès aux marchés, de fourniture de biens d'investissement et de conseils sont décrites dans le ch. 3.4, alors que le ch. 8.3 traite des effets économiques de la

coopération en Suisse même. L'intensification des contacts et des échanges stimule les institutions suisses, dans les domaines scientifique et culturel par exemple. De plus, et c'est peut-être là le point capital, la coopération permet à la Suisse de trouver à

E. 32

L'aide de la Confédération destinée aux Balkans englobe les crédits de programme pour la coopération avec les pays de l'Est (627 millions env.), l'aide humanitaire, l'aide au retour de l'ODR et les mesures de la politique de paix du DFAE et du DDPS (sans l'intervention de la «Swisscoy» au Kosovo).

1747 long terme de nouveaux partenaires économiques et commerciaux, ce qui revêt une importance croissante pour sa politique économique extérieure. 5.1 Stratégie et objectifs La stratégie de la coopération avec l'Europe de l'Est se fonde aussi bien sur les priorités des pays en transition que sur les exigences dictées du point de vue suisse. L'orientation stratégique se concentre sur les domaines-clés et sur les déficits les plus graves de la transition et vise les principaux groupes cibles. Par ailleurs, la Suisse définit sa stratégie de coopération en prenant également en considération les initiatives ou les partenariats internationaux³³, qui créent des obligations entre Etats et organisations internationales et régissent les domaines d'activités des différents intervenants. Enfin, les priorités tiennent compte de la valeur ajoutée et de l'avantage comparatif de la contribution suisse par rapport à celle d'autres organismes et Etats donateurs. Cette manière de faire correspond aux stratégies de la DDC et du seco, présentées plus en détail au ch. 5.3.2

(«Instruments»). La finalité de la coopération avec les pays de l'Est réside avant tout dans la promotion d'une stabilité, d'une sécurité et d'un bien-être durables sur le continent européen. Les grands objectifs de cette coopération figurent dans le projet de loi fédérale soumise au Parlement en même temps que le présent message et sont expliqués dans le message³⁴ qui accompagne ce projet de loi. Axés sur la transition, ces objectifs n'ont pratiquement pas changé depuis le début des années 90 et ils gardent toute leur pertinence dans le contexte actuel: 1. Promouvoir et renforcer l'Etat de droit et le respect des droits de l'homme dans les pays d'Europe de l'Est et mettre en place un système démocratique, notamment des institutions politiques stables. 2. Promouvoir un développement économique et social durable fondé sur les principes de l'économie de marché et propice à la stabilité économique, à l'accroissement des revenus et à l'amélioration des conditions de vie des populations, tout en favorisant le développement culturel et en contribuant à la protection de l'environnement. La coopération avec les pays de l'Est s'inscrit donc dans un changement politique, économique, culturel et social. C'est pourquoi on tend à la qualifier de «soutien à la transition» et qu'on désigne par «loi sur la transition» la base légale sur laquelle elle repose, afin de la distinguer clairement de la loi sur la coopération au développement³⁵ et de la loi sur la promotion de la paix³⁶. L'orientation future de la coopération prend également en considération l'évaluation des programmes réalisés, présentée au ch. 4. Les résultats des évaluations fournissent en effet des indications précieuses sur les points forts et les faiblesses des pro-

E. 33

Exemples: Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est (cf. encadré au ch. 6.1), partenariats en matière de migration (ch. 2.4), programmes multilatéraux pour Tchernobyl (cf. encadré au ch. 2.5), cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (cf. ch. 3.3.2, notamment).

E. 34

E. 35

Loi fédérale sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales (RS 974.0).

E. 36

Loi fédérale sur des mesures de promotion civiles de la paix et de renforcement des droits de l'homme (FF 2003 7475).

1748 grammes suisses. Partant de là, l'analyse des avantages comparatifs permet d'utiliser la contribution de la Suisse de manière optimale en l'investissant dans les domaines et les secteurs où elle aura un effet durable et où elle apportera une valeur ajoutée effective. L'une des principales recommandations du bilan établi préconise d'ailleurs de concentrer encore davantage la coopération avec les pays de l'Est sur les thèmes et secteurs dans lesquels la Suisse possède des compétences-clés ou est à même d'en acquérir. Une façon de mieux cibler l'aide consisterait à affiner la définition de ses objectifs en l'orientant davantage sur les déficits et sur les besoins de la transition. C'est pourquoi les futures mesures de soutien auront pour priorité absolue les domaines, présentés plus loin³⁷, dans lesquels le processus de transition est inachevé. A cet effet, l'évaluation suggère de mettre au point un système d'indicateurs spécifiques pour le processus de transition – pour mesurer les résultats de la coopération au niveau stratégique – puis d'intégrer ce système dans les futures stratégies et dans les programmes par pays. Les points forts de la coopération suisse avec les pays de l'Est résident dans les relations étroites qu'elle établit avec les partenaires sur le terrain, grâce à des approches dites «bottom-up» (partant de la base) et à sa présence sur place (bureaux de coopération, cf. ch. 7), et dans sa mise en œuvre relativement rapide, souple et peu bureaucratique. Selon les évaluateurs externes, ce sont ces qualités qui ont permis aux programmes de s'adapter de manière dynamique à l'évolution des besoins. La Suisse jouit d'ailleurs d'une crédibilité particulière: petit pays indépendant, elle ne nourrit pas d'ambitions à l'échelle européenne et encore moins d'ordre géostratégique. Après avoir relevé que la coopération avec les pays de l'Est applique de plus en plus des approches systémiques globales à tous les niveaux d'intervention (macro, méso et micro), ainsi que des approches intégrées, les experts soulignent la fiabilité et la transparence de la coopération suisse, qualités qui résultent de sa planification à moyen terme et d'une conception des projets fondée sur la participation et sur les besoins des bénéficiaires. Le processus de réforme variant d'un pays à l'autre, il faut soigneusement évaluer, pour chacun d'entre eux, dans quelle mesure les réformes s'orientent effectivement vers la démocratie et l'économie de marché et ce que la Suisse peut entreprendre pour les appuyer efficacement. Le choix des thèmes prioritaires de la coopération dans les différents pays partenaires est par ailleurs fixé en fonction de la contribution que la Suisse peut fournir pour résoudre un problème particulier de la transition. Les autres grands facteurs qui interviennent ensuite dans la définition de la stratégie comprennent le potentiel de réforme du pays concerné ou des institutions locales, la priorité à accorder aux différents groupes cibles, leurs objectifs ainsi que les priorités et les politiques nationales de réforme. L'engagement suisse recèle aussi des risques qu'il convient toujours de comparer aux progrès qui peuvent être réalisés sur la voie du développement. Pour mener des activités dans le contexte imprévisible et incertain des pays de l'Est, il est nécessaire de faire preuve de beaucoup de souplesse, de combiner au mieux les instruments de la coopération, de définir clairement les objectifs et

d'assurer un suivi méthodique des programmes et des projets.

E. 37

Cf. définition des objectifs dans les domaines de l'agenda inachevé de la transition, au ch. 5.2.

1749 5.2 L'agenda inachevé de la transition Pour relever les grands défis décrits au ch. 2, la Suisse conçoit ses activités en sachant que ses ressources sont limitées et en mettant l'accent sur certains thèmes et secteurs dans le souci de rationaliser et d'optimiser l'efficacité de la coopération. Dans ce modèle de concentration des efforts, elle réserve une place particulière aux principaux déficits de la transition. Le terme «agenda inachevé de la transition» («unfinished agenda») désigne les réformes qu'il faudra mener au cours de ces prochaines années et constitue le fil rouge du IVe crédit-cadre pour la coopération avec les pays de l'Est. Se basant sur ces principaux défis, les secteurs prioritaires et les priorités stratégiques du crédit-cadre proposé dans le présent message suivent les quatre grands axes thématiques présentés ci-après.

5.2.1 Sécurité, stabilisation et gouvernance et démocratisation La sécurité, la stabilisation, la démocratisation et l'Etat de droit sont les conditions de base du bien-être individuel, d'une coexistence pacifique et du développement économique, politique et social. Dans ce domaine, les activités doivent en premier lieu contribuer à prévenir les conflits dans des régions où la situation demeure difficile et à atténuer les tensions. Elles comprennent par exemple la promotion de la résolution pacifique des conflits, de l'intégration et de la réconciliation, mais aussi des mesures destinées à protéger les minorités et les groupes défavorisés. La sécurité et la stabilité vont de pair avec des améliorations dans le secteur de la gouvernance visant à garantir que les prestations de base de l'Etat seront accessibles aux groupes marginalisés et disponibles jusque dans les régions les plus reculées. Il s'agit ici de consolider les structures politiques et démocratiques d'institutions légitimées par le peuple et de promouvoir une bonne gestion des affaires publiques³⁸ fondée sur l'Etat de droit, sur la séparation des pouvoirs et sur le respect des droits humains et des minorités. Cette évolution passe par l'instauration de structures administratives décentralisées proches des citoyens et axées sur leurs besoins, la réforme des systèmes judiciaire et policier, l'encouragement de médias libres et la création de services étatiques chargés de lutter contre le crime organisé et le terrorisme. Les priorités seront et resteront les suivantes: instaurer des institutions fondées sur le pluralisme, assurer l'accès à la justice et à l'information et donner une voix aux groupes de population défavorisés (surtout aux femmes³⁹ et aux jeunes). Dans le contexte spécifique des pays de l'Est, les aspects économiques de la gouvernance revêtent une importance particulière. Ceux-ci comprennent notamment la mise en place de conditions-cadres régulatrices et stables favorisant le développement de l'économie privée et contribuant par là même à la lutte contre la pauvreté. Il convient également

E. 38

La «bonne gouvernance» (cf. ch. 2.2 et 7) est une notion reconnue au niveau international dans le domaine de la gestion publique. Ses critères fondamentaux ont été définis dans le cadre du Comité d'aide au développement de l'OCDE et ont valeur contraignante.

E. 39

Le rôle des femmes et des hommes dans la politique, dans l'économie et dans la société revêt une importance particulière dans les pays de l'Est (cf. ch. 2.2), puisqu'il ne faut pas considérer l'égalité des chances uniquement comme un «effet secondaire» mais comme une

clé du développement. Le souci de l'égalité hommes-femmes doit devenir un thème transversal de la coopération et, à ce titre, intervenir dans toutes ses activités.

1750 d'accorder toute son attention à l'émergence de la société civile et aux points de friction dans les relations entre le citoyen et l'Etat (absence de droit administratif). – La stabilisation a pour objectif d'empêcher de nouveaux conflits grâce à des mécanismes internationaux de prévention et de résolution des conflits et à l'amélioration de la coopération régionale. – La gouvernance a pour objectif de consolider les structures politiques et économiques ainsi que les institutions issues d'un processus démocratique et fondées sur les principes de la bonne gouvernance, de la participation, de la transparence, de l'Etat de droit et du respect des droits humains et des minorités.

5.2.2 Réformes structurelles, croissance économique et accroissement des revenus

Les changements et les ajustements structurels peuvent être considérés comme les missions centrales de la transition. Alors que la plupart des pays sont parvenus ces dernières années à une certaine stabilisation macroéconomique (avec des taux d'inflation relativement bas et une stabilisation accrue des taux de change), nombre d'autres Etats ne sont qu'au début d'un processus urgent de mise en œuvre des réformes structurelles. A l'avenir, la promotion des réformes économiques s'attachera prioritairement à leur mise en œuvre, notamment dans les domaines suivants: – La création de conditions-cadres appropriées et la mise en place d'institutions économiques comptent parmi les facteurs les plus déterminants pour initier une croissance économique durable (et l'accroissement de l'emploi et des revenus). Les mesures visent en particulier: une répartition des tâches claire entre l'Etat et l'économie (désimbrication), le démantèlement de la bureaucratie et l'amélioration de la bonne gestion des entreprises («corporate governance»); l'introduction d'une politique fiscale transparente, la restructuration et l'assainissement du secteur financier (qui doit devenir plus accessible pour les entreprises); la promotion de l'emploi et des revenus; la réglementation des relations financières extérieures (endettement et accès aux marchés des capitaux, politique commerciale et d'investissement, etc.). – L'émergence d'un secteur privé prospère – principalement composé de petites et moyennes entreprises (PME) qui sont capables de réagir avec flexibilité et dynamisme à l'évolution de la situation, de créer des emplois et de générer des recettes fiscales – est capitale pour la réussite de la transition économique. Les principales mesures envisagées sont: le soutien à la création et à l'extension d'entreprises, la qualification professionnelle de la main-d'œuvre, l'accès facilité des PME aux sources de financement et aux services de conseils, la levée des obstacles administratifs et l'amélioration des partenariats sociaux entre employeurs et salariés. Les activités dans ce domaine incluent également la promotion des investissements étrangers, notamment en offrant des services de mise en relation d'affaires et d'analyse des marchés ainsi qu'en favorisant une gestion durable de la dette.

1751 – L'intensification des échanges – avec les Etats voisins, les pays industrialisés européens mais aussi d'autres clients dans le monde – favorise l'intégration politique et économique des pays et crée un potentiel accru de croissance économique. La facilitation du commerce régional, dont le développement est encore fortement entravé par des obstacles de nature politique, est économiquement très importante pour les pays de l'Est. Les objectifs de la coopération dans ce domaine sont les suivants: amélioration de la politique commerciale (conduite de négociations, mise en œuvre des règles internationales, etc.), création d'associations au sein desquelles des intérêts de politique commerciale peuvent être formulés et promotion des relations commerciales entre les

entreprises des pays bénéficiaires et les clients potentiels des pays industrialisés. – Les réformes structurelles visent avant tout à instaurer des conditions-cadres propices au développement économique et social durable, qui permettront de créer des emplois et des revenus. – Dans le domaine du commerce extérieur, le principal objectif est de promouvoir l'intégration internationale et les échanges régionaux en s'appuyant sur des politiques commerciales plus fiables et sur des institutions performantes. Introduction du leasing en Asie centrale Parmi les mécanismes de financement, le leasing est une solution qui peut remplacer avantageusement le crédit bancaire classique, dans la mesure où il ne met pas de l'argent liquide à la disposition de l'entreprise qui y recourt, mais des biens (en général des biens d'équipement, des machines, etc.) pour l'utilisation desquels l'entreprise s'acquitte d'un intérêt pendant une période donnée. Cet instrument est donc particulièrement utile pour les PME qui ne possèdent pas encore une assise financière suffisante. Pour accorder un prêt, les sociétés de leasing se fondent en effet sur le potentiel d'expansion qui découle du contrat de leasing conclu avec l'entreprise, alors que les banques évaluent la qualité de leurs clients uniquement sur la base de leur solvabilité et de leur bilan. Le leasing est donc l'instrument idéal pour briser le cercle vicieux dont sont victimes les jeunes entreprises. Le Seco soutient le «Central Asia Leasing Development Project» de la Société financière internationale (SFI), qui entend utiliser cet instrument pour stimuler la croissance des entreprises privées en Asie centrale. La SFI a ainsi assisté les gouvernements du Tadjikistan, de l'Ouzbékistan et du Kirghizistan lors de l'élaboration de bases légales concernant le leasing et a exposé aux entreprises intéressées les avantages liés à cette nouvelle forme de financement. Grâce au soutien suisse, le leasing a été introduit dans ces trois pays, et les opérations qui en découlent se sont multipliées au cours des dernières années. La SFI estime qu'en Ouzbékistan, par exemple, chaque tranche de 1000 dollars mise à disposition sous la forme de leasing permet de créer en moyenne un emploi. Dans le cas de l'atelier de couture Lola Tailors, un leasing de 7000 dollars a même permis au propriétaire de créer 20 nouveaux postes de travail, ce qui a entraîné l'achat de 10 machines à coudre.

1752 5.2.3 Infrastructures et ressources naturelles Il ne peut y avoir de développement économique sans infrastructures opérationnelles et durables. Or, dans les pays de l'Est, les infrastructures ont longtemps été mal entretenues, voire délibérément détruites pendant les conflits (cf. ch. 2.5). La reconstruction et la modernisation des infrastructures de base ainsi que la promotion durable des ressources naturelles revêtent ainsi un caractère prioritaire. L'accent sera notamment mis sur l'approvisionnement en eau, la gestion des déchets, l'électricité, le chauffage à distance et les transports publics. Le cadastre continuera par ailleurs de représenter un secteur niche très intéressant pour la coopération suisse. Les mesures envisagées ne consistent pas uniquement en l'amélioration des infrastructures physiques, mais également en la création de conditions-cadres et d'institutions appropriées, qui permettront de garantir leur bon fonctionnement sur le long terme. Pour accroître l'efficacité et avoir une plus grande influence dans le dialogue politique, les projets touchant aux infrastructures et à la protection de l'environnement seront souvent mis en œuvre dans le cadre de cofinancements avec des institutions financières internationales, telles que la Banque mondiale et la BERD (cf. 3.3.3). Enfin, les modèles qui font intervenir le secteur privé par le biais de ce que l'on appelle des partenariats public-privé gagnent en importance et sont également prévus. En dépit des problèmes posés par un gaspillage des ressources dû à l'absence de mesures d'incitation, les ressources naturelles et la biodiversité de l'Europe de l'Est recèlent un énorme potentiel. Dans ce domaine, il s'agit avant tout de

réformer en profondeur les conditions-cadres relatives à la protection et à l'exploitation des ressources naturelles, mais aussi de changer les mentalités. La coopération en matière d'utilisation durable des ressources naturelles se concentre sur des actions intégrées dans les domaines suivants: gestion de l'eau, développement des régions de montagne, sylviculture et agriculture, réserves naturelles, gestion des déchets et des produits chimiques, promotion de la formation et de la conscience environnementale et encouragement au dialogue entre les gouvernements et la société civile à tous les échelons (local, national et international) Des mesures de politique environnementale s'imposent d'urgence pour préserver la diversité biologique, améliorer la gestion environnementale dans les entreprises agricoles, assurer la transparence des coûts, appliquer le principe du pollueur-payeur et renforcer les organismes étatiques et civils œuvrant pour la protection de la nature. Pour réaliser ces progrès, des efforts sont nécessaires tant sur le plan bilatéral que dans le cadre multilatéral (comme celui qu'offre le processus Un environnement pour l'Europe; cf. ch. 2.5). – Les réformes ont pour objectif de garantir à tous les groupes de la population un accès durable aux infrastructures de base. – Les activités de coopération visent à promouvoir l'utilisation économe et durable des ressources naturelles et à renforcer les organismes de protection de l'environnement.

1753 Des partenaires privés pour améliorer la distribution d'électricité au Tadjikistan Le réseau électrique du Gorno-Badakchan est obsolète et dans un état déplorable. Même si la majeure partie de la population, pourtant très pauvre, est raccordée au réseau électrique, elle ne peut que rarement en bénéficier en raison des fréquentes pannes de courant. Les ressources nécessaires à la remise en état du réseau font défaut. Pour remédier à ce problème, il a été décidé d'opter pour un partenariat public-privé, afin de rénover les installations existantes, de doter l'usine électrique régionale d'une gestion efficace et d'améliorer ainsi durablement l'approvisionnement en énergie. Cette volonté s'est traduite dans les faits par la création d'une société d'électricité privée, PamirEnergy, qui a obtenu une concession pour distribuer l'électricité dans la région pendant 25 ans. Les propriétaires de cette nouvelle société sont l'Aga Khan Fund for Economic Development (70 %) et la Société financière internationale (30 %). PamirEnergy investira un montant de l'ordre de 26 millions de dollars dans les usines hydroélectriques existantes et dans le réseau de distribution. Sur ce total, 16 millions de dollars proviennent des fonds propres de la société et 10 millions de dollars de l'Association internationale de développement (IDA) de la Banque mondiale. Ce dernier montant est mis à la disposition de PamirEnergy sous forme de prêt commercial par le gouvernement tadjik. La conclusion de ce partenariat public-privé entraînera aussi une adaptation de la structure tarifaire. Compte tenu des ressources financières modestes de la population, le gouvernement prendra à sa charge l'approvisionnement de base («life line») et subventionnera les prix pendant une période transitoire. Le seco verse 5 millions de dollars pour contribuer à couvrir ces coûts. Les ressources manquantes seront fournies par la différence des taux d'intérêt sur le prêt accordé (grâce à la Banque mondiale) par le gouvernement à PamirEnergy. Etant donné la pauvreté endémique dans la région, ce tampon financier s'avère absolument essentiel à la viabilité du projet, basé sur une approche inédite et novatrice visant à démontrer qu'il est possible de conclure des partenariats public-privé même dans un contexte difficile.

5.2.4 Réforme sociale et nouvelle pauvreté

Dans certains pays en transition, l'accroissement du nombre de nouveaux pauvres, provoqué par les bouleversements politiques, économiques et sociaux, est si dramatique qu'il incite la population à rejeter le processus de transition et menace la stabilité politique (cf. ch. 2.6). La pauvreté et le manque de perspectives

d'avenir étant souvent à l'origine de la migration clandestine (cf. ch. 2.4), il faut s'attacher d'autant plus à amortir les effets sociaux des réformes et à mettre en place rapidement des systèmes sociaux sûrs pour enrayer la paupérisation. Il importe d'aider la population à supporter les difficultés inhérentes à la transition et d'atténuer les conséquences des disparités sociales croissantes, tout en œuvrant à la construction d'un système social efficace et durable. Les activités doivent viser en priorité à créer des institutions qui soient à même d'offrir un degré adéquat de prévoyance sociale et

1754 d'assurance-vieillesse, ainsi qu'un système éducatif qui fonctionne. La santé reste parmi les secteurs prioritaires de la coopération suisse, qui met ici l'accent sur la prise en charge des groupes socialement menacés (minorités, femmes, jeunes, etc.), en leur réservant une place particulière dans la définition de ses groupes cibles. – Dans le domaine social, les objectifs comprennent l'adaptation et le renforcement d'institutions sociales étatiques et non étatiques. Celles-ci doivent être à même de garantir le bon fonctionnement du système social, de fournir les prestations de base, de tempérer les rigueurs sociales qui accompagnent inévitablement le processus de transition, d'enrayer la paupérisation et de lutter contre la pauvreté existante. Les quatre thèmes prioritaires identifiés dans la transition inachevée des pays de l'Est se retrouvent dans tous les programmes régionaux pour l'Europe du Sud-Est (cf. ch. 6), avec des différences pour ce qui de leur pondération et de leur rang dans l'ordre des priorités. Les mêmes thèmes sont repris ensuite dans les programmes par pays que la Suisse élabore pour chacun des pays prioritaires de sa coopération.

5.3 Principes et instruments

5.3.1 Principes

Comme l'explique le message accompagnant la loi fédérale sur la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est⁴⁰, la coopération suisse avec l'Europe de l'Est a opéré une certaine réorientation au fil des ans. Son objectif prioritaire consiste aujourd'hui à soutenir la création d'institutions solides et viables, telles qu'un appareil judiciaire fondé sur l'Etat de droit et un système de réglementation de la concurrence, institutions qui se sont avérées indispensables pour mener à bien des réformes politiques et économiques (cf. ch. 1.2). Sur le plan concret, la réorientation se traduit surtout par un recours plus fréquent aux partenariats, qui impliquent non seulement une coordination avec les autres donateurs, la participation d'autorités, d'entreprises et de groupements de la société civile des pays bénéficiaires, mais aussi une collaboration avec des organisations non gouvernementales et avec des entreprises (cf. ch. 3.3.2 et 5.1). Elle est également réalisée au travers d'une approche dite intégrée des activités, qui consiste à rattacher des projets isolés à des programmes, puis à inclure ceux-ci – par l'entremise du dialogue politique – dans certaines réformes politiques. Parmi les autres éléments de cette réorientation, mentionnons aussi le poids donné aux groupes cibles: tout projet de coopération et son orientation stratégique sont définis en fonction du groupe cible que l'on souhaite atteindre par l'intermédiaire d'institutions et de partenaires locaux. Cette méthode a pour objectif premier de soutenir et d'appuyer les forces novatrices du pays (cf. ch. 7.2), en vue de créer des structures démocratiques fondées sur l'Etat de droit et de mener à bien les réformes économiques. Les groupes cibles comprennent donc les forces novatrices des secteurs tant public que privé, la société civile, désireuse de participer aux processus politiques, économiques et sociaux, et les femmes, qui souhaitent elles aussi prendre part aux processus politiques et économiques. Dans ce sens, la coopération s'adresse donc avant tout aux citoyennes et aux citoyens obligés de défendre ou de définir

E. 40

FF 2004 1803, commentaire concernant l'art. 7.

1755 leurs droits et leurs obligations face à un Etat et à une collectivité d'un abord souvent difficile. Les projets de coopération se concentrent par ailleurs sur les minorités et sur les groupes socialement ou culturellement marginalisés, qui comprennent depuis toujours les jeunes et la nouvelle génération (cf. programme régional pour la jeunesse, ch. 6). Ces groupes étant appelés à jouer un rôle capital dans le processus de réforme politique et économique et dans la transformation des institutions, ils méritent qu'on leur accorde une priorité plus grande encore. Pour bénéficier de la coopération suisse, l'Etat partenaire doit remplir les conditions suivantes: son gouvernement doit manifester clairement sa volonté de mettre en oeuvre des réformes, le processus doit bénéficier du soutien de la population, et les autorités politiques doivent être dignes de confiance (cf. ch. 7). Bien qu'elle mette largement l'accent sur la consolidation des institutions, la coopération place les êtres humains, leurs problèmes et leurs potentiels au centre de ses préoccupations et de ses activités. Or, ces partenaires-là ne peuvent améliorer durablement leurs conditions de vie, chose à laquelle ils aspirent, que lorsque la sécurité humaine est garantie, que l'approvisionnement de base est assuré et qu'ils ont à nouveau accès à la formation, à l'emploi et aux prestations sociales. Ces conditions ne peuvent être réunies que dans un contexte économique, social et culturel stable. Pour répondre à tous ces besoins, des programmes concrets sont lancés pour appuyer les réformes structurelles qui s'imposent. Ils s'inscrivent dans le processus de transformation et s'harmonisent avec les priorités des pays et des institutions financières internationales déjà actives dans ces domaines.

5.3.2 Instruments

Les deux principaux instruments de la coopération de la Suisse avec les pays de l'Est sont la coopération technique et la coopération financière, qui sont décrites plus en détail dans le message qui accompagne la loi fédérale.⁴¹ La coopération technique, qui est du ressort de la Direction du développement et de la coopération (DDC), soutient le processus de réforme politique, économique et sociale en se conformant à l'orientation qui résulte de la combinaison des cinq domaines prioritaires définis dans la Stratégie 2010 de la DDC: prévention et résolution des crises, bonne gestion des affaires publiques, promotion de l'emploi et des revenus, amélioration de l'équité sociale et gestion durable des ressources naturelles. Conformément aux lignes directrices mentionnées plus haut, les activités mettent l'accent sur la promotion de structures démocratiques et sur la prévention des conflits, sur l'amélioration du développement social, sur la promotion de l'emploi et des revenus et sur la gestion durable des ressources naturelles. La conception moderne de la coopération technique est axée sur la création et sur la réforme d'institutions et elle mise sur le développement des capacités (concept de «capacity development»). Elle s'appuie sur le potentiel et sur les capacités des partenaires pour les développer en leur transmettant des connaissances et des technologies, ainsi qu'en consolidant les institutions et en les mettant en réseau. Ces activités s'adressent à tous les partenaires, tant aux organismes publics et privés qu'à ceux de la société civile, et visent à accroître leurs facultés à collaborer (partenariats public-

E. 41

FF 2004 1803

1756 privé). Les conseils, la formation et la formation continue ainsi que la facilitation de l'accès aux crédits ou à des services de financement permettent par ailleurs de concrétiser des initiatives individuelles. En cas de conflits ou de divergences, la coopération technique intervient en particulier par le biais de la médiation et de la communication. Enfin, l'une de ses principales préoccupations réside dans la promotion de la coopération transfrontalière.

L'orientation de la coopération économique et financière, qui est du ressort du Secrétariat d'Etat à l'économie (seco), est définie dans la Stratégie 2006 du seco. Cette coopération concourt à la mise en place de structures d'économie de marché, stimule le développement d'un secteur privé prospère et favorise l'intégration des pays en transition dans l'économie mondiale. L'instrument le plus important en termes de déboursements sont les contributions non remboursables, principalement pour le financement d'infrastructures, mais aussi pour les aides budgétaires ou les aides à la balance des paiements ainsi que les mesures de désendettement. Le financement d'infrastructures (cf. ch. 5.2.3) occupe une place prépondérante en termes de volume financier dans la coopération financière avec les pays de l'Est. De tels financements sont accordés pour des projets et dans des secteurs où l'octroi de contributions non remboursables ou à des conditions avantageuses se justifie, c'est-à-dire dans le cas d'infrastructures de base dont le financement ne peut être assuré sur une base commerciale. Des contributions sont également accordées dans le cadre de cofinancements destinés à réduire les coûts des crédits d'une banque de développement. Où cela s'avère possible, la coopération soutient aussi des projets qui prévoient une participation du secteur privé ou un partenariat public-privé, car ils permettent de mobiliser des capitaux et des connaissances supplémentaires pour renouveler les infrastructures. Le financement des infrastructures demeure en principe lié à des livraisons suisses bien que le critère de la valeur ajoutée suisse soit interprété avec toujours plus de souplesse. Les mesures de promotion du secteur privé et des investissements comprennent des activités destinées à améliorer les conditions-cadres propices, des facilités de conseils pour les petites et moyennes entreprises dans les pays bénéficiaires et la participation à des fonds de capital-risque spécialisés. La Confédération peut aussi ouvrir auprès d'intermédiaires financiers des lignes de crédit qui permettront aux petites et moyennes entreprises d'accéder à des ressources en capital. Pour consolider ces activités, il est prévu, comme annoncé dans le message du 20 novembre 2002 concernant la continuation du financement des mesures de politique économique et commerciale au titre de la coopération au développement⁴², de mettre sur pied une nouvelle facilité suisse Swissfund⁴³, dont les activités devraient être étendues aux pays d'Europe de l'Est. Les entreprises de Suisse ou d'autres pays occidentaux peuvent par ailleurs faire appel aux services de la société spécialisée SOFI⁴⁴, établie en Suisse, pour obtenir des conseils et développer des projets d'investissement dans nos pays partenaires dans les pays de l'Est. La promotion commerciale consiste avant tout à fournir un soutien pour améliorer la politique commerciale du pays partenaire, créer des institutions et des associations et favoriser les exportations (principalement par l'entremise du SIPPO⁴⁵). Elle permet

E. 42

FF 2003 155

E. 43

FF 2003 217

E. 44

FF 2003 213

E. 45

FF 2003 220

1757 aussi d'accorder des concessions douanières unilatérales qui ouvrent à certains pays un accès préférentiel au marché suisse. Les activités du SIPPO, du Swissfund et de la SOFI seront également partiellement financées dans le cadre du crédit-cadre proposé. La coopération financière peut également recourir aux garanties de crédits qui servent à couvrir les risques politiques et de transfert pour les livraisons vers les pays pour lesquels la garantie contre les risques à l'exportation (GRE) n'est pas encore disponible. La GRE étant désormais ouverte pour la grande majorité des pays d'Europe de l'Est, les garanties de crédits ne sont plus guère utilisées. Aujourd'hui, on n'y recourt plus que pour couvrir les opérations à moyen et à long terme avec les pays du Caucase, le Kazakhstan et les pays d'Asie centrale. Au début de 2001, le Conseil fédéral a par ailleurs adopté une nouvelle politique pour l'octroi de garanties de crédits.

5.3.3 Coordination des activités

Ces dernières années, la DDC et le seco sont parvenus à optimiser sensiblement la complémentarité de leurs instruments et la définition d'orientations communes. Ces deux services s'accordent par exemple pour fixer ensemble des bases de travail ou de planification en élaborant des programmes régionaux à moyen terme et des programmes par pays pour chacun des Etats prioritaires de la coopération suisse. Le seco et la DDC s'appuient sur ces programmes pour planifier et mettre en œuvre leurs activités de coopération avec les pays de l'Est. Les programmes contiennent en effet des indications contraignantes sur le choix et la conception des projets, qui sont en général assurés sur place par des bureaux de coopération communs. Comme en atteste l'évaluation externe (cf. ch. 4), la répartition et la coordination des tâches de la DDC et du seco, telle qu'elle a été redéfinie en 1998 dans le cadre de la Réforme du gouvernement et de l'administration (RGA) et inscrite dans l'ordonnance du 6 mai 1992 sur la coopération renforcée avec les Etats d'Europe de l'Est⁴⁶, s'est substantiellement améliorée et peut aujourd'hui être qualifiée de bonne.

6 Concepts et priorités régionales

Parallèlement à l'orientation stratégique et sectorielle décrite plus haut, la coopération se dote aussi de priorités géographiques et régionales. L'expérience montre en effet que seule la concentration des ressources et une présence sur place permettent d'initier un changement durable. Le choix des pays partenaires intervient sur la base de critères tels que les besoins, l'indice de pauvreté, la gestion gouvernementale, le dynamisme de la réforme, les potentiels locaux et les intérêts politiques et économiques de la Suisse. Depuis l'ouverture du premier crédit-cadre, en mars 1990, les efforts de coopération se sont progressivement déplacés: ils visent aujourd'hui moins les pays d'Europe centrale et les Etats baltes (Pologne, République tchèque, Hongrie, Slovaquie et pays de la Baltique) que les Balkans et les pays de la CEI. Alors même que la coopération avec les pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne (en 2004) atteignait graduellement son terme, de nouvelles priorités sont

E. 46

RS 974.11

1758 apparues en Roumanie, en Bulgarie et en Albanie dès 1992, en Russie et dans la CEI dès 1993 et dans les Etats issus de l'éclatement de la Yougoslavie dès 1996. Le changement de cap au profit de l'Europe du Sud-Est et de la CEI, en particulier des Etats d'Asie centrale et du Caucase du Sud, s'est accentué pendant la mise en œuvre du dernier crédit-cadre. Cette orientation géographique devrait se maintenir pendant la durée du prochain crédit. Aujourd'hui, la coopération avec les Etats de l'Est se concentre sur certains pays prioritaire et des programmes régionaux (Asie centrale et Caucase du Sud). La Russie et la province du Kosovo bénéficient par ailleurs chacune d'un programme spécial. La définition de

priorités géographiques sert de base à la planification du financement. Au vu des besoins encore très importants en matière de réforme et compte tenu des intérêts de la politique extérieure, les activités suisses continueront de se concentrer sur la région des Balkans. Toutefois, les engagements de la Suisse en faveur des pays d'Europe du Sud-Est candidats à l'adhésion à l'Union européenne diminueront probablement vers la fin de la période du crédit-cadre (dès 2007 environ) et devraient lui permettre de se ménager une certaine marge de manœuvre financière pour se fixer de nouvelles priorités, par exemple dans les régions limitrophes de l'UE élargie. Si la Suisse évalue actuellement un éventuel programme spécial de coopération technique et financière renforcée en Moldavie⁴⁷, où elle achemine déjà de l'aide humanitaire, elle ne prévoit pas de modifier fondamentalement la répartition financière actuelle de son assistance: 70 % environ pour les Balkans et 30 % environ pour la CEI.

Pays prioritaires Programmes régionaux Programmes spéciaux
Albanie Programme régional pour l'Asie centrale Kosovo Bulgarie Kirghizistan
Ouzbékistan, Tadjikistan

Macédoine

Russie Roumanie Programme régional pour le Caucase du Sud Bosnie et Herzégovine
Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie

Serbie-et-Monténégro

Ukraine

Dans les différents pays prioritaires de la coopération avec l'Europe de l'Est, les activités s'inscrivent non seulement dans un cadre bilatéral, mais de plus en plus aussi dans un cadre régional. En effet, si une coopération interétatique s'impose parfois pour instaurer et garantir la stabilité et la sécurité, des approches coordonnées sur le plan international et des échanges régionaux sont nécessaires pour assurer le développement économique et surmonter les graves problèmes liés à la transition, tels que la criminalité, la migration et l'exploitation des ressources. C'est pourquoi la Suisse développe de plus en plus souvent des stratégies régionales à moyen terme pour des zones géographiques, économiques et culturelles données: dans le cas de l'Asie centrale et du Caucase du Sud, la DDC et le seco ont ainsi

E. 47

La réponse du Conseil fédéral au postulat Fehr/Zapfl/Gross du 19.6.2003 (03.3330) va dans ce sens: en Moldavie, qui est pour l'heure le pays le plus pauvre d'Europe, il importe – en plus du vaste programme humanitaire que la Suisse y mène – d'améliorer les conditions de vie dans les campagnes, pour ouvrir de meilleures perspectives d'avenir aux jeunes et les inciter ainsi à rester dans leur pays. La promotion de la formation professionnelle et des petites entreprises jouera un rôle-clé dans ces efforts de coopération.

1759 renoncé à inscrire leurs projets spécifiques dans des programmes par pays. Ce choix permet d'élargir le cadre de notre action à une échelle régionale et tient compte de la tendance à la régionalisation qui se manifeste dans la coopération internationale. La Suisse a élaboré des lignes directrices et des programmes régionaux d'une part pour le groupe d'Etats que forment la Géorgie, l'Azerbaïdjan et l'Arménie⁴⁸, d'autre part pour ses partenaires d'Asie centrale que sont le Kirghizistan, le Tadjikistan et l'Ouzbékistan⁴⁹ (cf. ch. 6.2). Le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est définit également un cadre politique et stratégique pour la coopération dans les Balkans. Pour compléter ses programmes

bilatéraux et régionaux s'adressant à des régions et à des pays précis, la Suisse réalise aussi des programmes régionaux thématiques, qui ont le plus souvent une origine historique et qui canalisent et valorisent le savoir-faire spécifique de certains partenaires suisses. Ces programmes interviennent aux moments-clés de la transition et abordent des problèmes tels que la recherche d'identité, la sécurité et le développement de capacités et visent surtout la jeunesse, la culture (cf. ch. 2.7), la recherche, la science, la justice, la police et la sécurité nucléaire (cf. ch. 2.5). La redéfinition du rôle de la science et de la recherche occupe ainsi une place toute particulière dans le processus de transition: le changement de régime dans les pays de l'ancien bloc de l'Est et la diminution drastique des moyens alloués à la recherche ont provoqué la perte de pans entiers de leurs formidables compétences et capacités de recherche. C'est pourquoi le Fonds national suisse de la recherche scientifique, mandaté par la DDC, participe à l'adaptation de leurs systèmes et de leurs politiques de recherche. Dans ses activités, il vise à intégrer la recherche d'Europe de l'Est dans le réseau scientifique mondial, à soutenir les réformateurs dans les milieux de la recherche et à favoriser la réforme des instituts de recherche.

E. 48

sdc/seco: Swiss Programme for the South Caucasus 2002–2006, Berne, janvier 2003.

E. 49

sdc/seco: The Swiss Regional Mid-Term Programme Central Asia 2002–2006, Berne, novembre 2002.

1760 Réforme de l'appareil policier et judiciaire Dans le domaine de la justice et de la police, le soutien suisse aide les pays partenaires à relever les grands défis que pose la réforme institutionnelle en matière de sécurité et de gouvernance (cf. ch. 2.1 et 2.2). Depuis qu'elle coopère avec les pays de l'Est, la DDC appuie leurs efforts visant à instaurer un Etat de droit démocratique et toutes les institutions requises. Elle mène à cet effet un programme thématique régional dont l'orientation géographique vise depuis 1999 l'Europe du Sud-Est. Le contenu actuel de ce programme reflète le problème particulier que pose la réforme de la sécurité dans le domaine civil. Dans l'ensemble, le programme poursuit les mêmes objectifs que le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est (cf. ch. 6.1) et s'inscrit parfaitement dans la stratégie globale de la politique de sécurité du Conseil fédéral. Sur place, la DDC aide l'appareil policier à quitter son rôle de service d'ordre au service de l'Etat pour devenir un fournisseur de prestations qui s'attache à réaliser un travail préventif et proche des citoyens. L'expérience des polices suisses fournit des exemples d'approches utiles pour appliquer une telle politique de prévention. Sur le plan régional, la coopération encourage la création de réseaux pour lutter plus efficacement contre le crime organisé, domaine dans lequel la collaboration des services d'investigation des polices nationales, tant dans le cadre régional qu'avec des partenaires internationaux, joue un rôle capital. Cette collaboration se présente sous la forme de cours de perfectionnement communs ou de l'application de normes internationales. Le programme bénéficie de l'appui des autorités judiciaires et policières suisses, qui mettent des spécialistes à sa disposition. Il complète par ailleurs les activités du DFJP pour mettre en œuvre la stratégie du Conseil fédéral destinée à intensifier la coopération policière internationale. Dès le début des années 90, la Suisse a mis en place un programme régional pour la jeunesse pour remédier à la disparition des structures destinées aux jeunes. En effet, les gouvernements ont pratiquement cessé de subventionner les organisations de jeunesse étatiques et les maisons

de la culture, moult fois décriées, alors que le changement de régime poussait les jeunes à l'apathie. L'absence de perspectives et l'impossibilité de prendre part aux décisions politiques étaient telles qu'elles menaçaient la cohésion du tissu social. Le programme pour la jeunesse, désormais axé sur l'Europe du Sud-Est, tente d'enrayer ce phénomène de marginalisation et de mettre en valeur le potentiel que représentent les jeunes pour l'avenir de leurs pays. Le programme du Conseil suisse des activités de jeunesse mise donc sur la création de structures non étatiques pour les jeunes et sur les échanges d'expériences avec des organismes de jeunesse suisses et internationaux. Les jeunes peuvent en effet contribuer grandement à améliorer les relations interethniques et à favoriser la réconciliation, et pas seulement dans les zones en crise des Balkans. C'est pourquoi ils figurent en général en bonne place parmi les groupes cibles de la coopération avec les pays de l'Est (cf. ch. 5.3.1).

1761 6.1 Europe du Sud-Est Les Balkans occupent toujours une place importante dans la politique étrangère de la Suisse. Ce n'est donc pas un hasard s'ils constituent la seule région d'Europe de l'Est pour laquelle le Conseil fédéral a élaboré une politique régionale⁵⁰ qui sert de cadre de référence à tous les départements qui mènent des activités dans les pays concernés: DDPS (Swisscoy au Kosovo et Partenariat pour la paix), DFJP (programme pour les réfugiés de l'ODR) et DETEC (protection de l'environnement, p. ex.). Cependant, aucune autre région d'Europe de l'Est ne présente de telles disparités et un développement aussi hétérogène. Alors que la Slovénie s'est muée, en un temps record, en un Etat démocratique indépendant fondé sur des valeurs occidentales, aujourd'hui sur le point d'adhérer à l'Union européenne, les structures étatiques du Monténégro et de la province du Kosovo demeurent vulnérables, et quelques années seront encore nécessaires à leur consolidation, les problèmes de fond que pose le statut politique de ces deux entités nationales étant par trop explosifs. On redoute toujours une recrudescence des nationalismes et des conflits qu'ils provoquent, car un nouvel embrasement de ces régions en crise ne manquerait pas de mettre à mal les équilibres fragiles instaurés à grand peine. Le maintien de la paix, la prévention des conflits et la protection des minorités reviennent donc comme des leitmotifs dans la plupart des programmes de coopération avec l'Europe du Sud-Est. A ces programmes viennent s'ajouter des mesures de promotion de la paix et des droits de l'homme qui se fondent sur une base légale récente: la loi fédérale sur des mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l'homme⁵¹. Ces activités relèvent de la compétence de la Division politique IV du DFAE et sont coordonnées avec les programmes de la DDC et du seco. Le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est définit depuis 1999 un important cadre de référence politique, tant pour les partenaires suisses que sur le plan international. Après les violents conflits des années 90, qui ont fait 250 000 morts et plus de trois millions de réfugiés et de déplacés, la communauté internationale a conclu ce pacte afin de définir un cadre stratégique global pour la pacification et la reconstruction de la région. La stratégie élaborée se fonde sur l'expérience internationale en gestion des crises, selon laquelle les mesures de prévention des conflits et de maintien de la paix ne portent leurs fruits que lorsque l'on parvient à créer un contexte sûr et à promouvoir des systèmes démocratiques stables, qui sont les prérequis de la croissance économique et de la sécurité humaine. Le Pacte est le résultat d'une initiative politique et se fonde sur l'engagement commun pris par l'Union européenne et les pays des Balkans en vue de coordonner les efforts internationaux en Europe du Sud-Est et de favoriser la coopération régionale. Alors qu'il apportait à l'origine un soutien dans toute une série de domaines, le Pacte se fixe depuis 2002 des priorités qui viennent compléter le processus de stabilisation et d'intégration de l'Union européenne.

E. 50

12,0 1 717 28,9

CEI 6,2 69 37 439 Arménie 9,0 78 6,1 730 9,4 Azerbaïdjan 9,4 64 2,1 5 124 1,3 Bélarus 4,0 93 29,0 1 789 3,0 Géorgie 8,0 38 5,0 969 12,3 Kazakhstan 9,0 86 6,1 13 568 9,3 Kirghizistan 5,2 70 2,4 407 17,4 Moldavie 5,5 39 10,0 849 7,4 Russie 6,2 71 13,9 6 949 8,6 Tadjikistan 8,0 57 16,0 191 2,4 Turkménistan 9,7 91 9,6 1 214 – Ukraine 5,5 47 5,1 4 802 3,8 Ouzbékistan 0,5 106 12,4 847 0,4

1789 Indice du PIB par habitant – Evolution entre 1989 et 2002

Au lendemain de la chute du régime communiste, l'économie des pays d'Europe de l'Est et de la CEI s'est effondrée et n'a, dans la plupart de ces pays, toujours pas retrouvé son niveau d'avant la transition.

1790 Appendice III: Migration et asile

De tous les requérants d'asile en Suisse, 40,22 % sont des ressortissants d'Europe de l'Est. Les groupes les plus importants viennent de Serbie-et-Monténégro, de Bosnie et Herzégovine et de Macédoine.

1791

En Europe de l'Est, la Russie est le pays où aboutissent les plus grands flux migratoires. Il arrive aussi souvent que les gens quittent une zone en conflit pour se réfugier dans une région ou un pays voisin.

1792 Appendice IV: Nouvelle pauvreté et développement social Evolution de l'indicateur du développement humain (IDH) par région, 1980–2000

Les 10 % les plus riches de la population des pays en transition détiennent entre 25 et 50 % du PIB.

1793 Valeurs IDH (0 > 1000) en Europe de l'Est 1990 2000

Europe du Sud-Est

Albanie 0,702 0,733 Bosnie et Herzégovine – – Bulgarie 0,786 0,779 Macédoine – 0,772 Serbie-et-Monténégro – – Roumanie 0,777 0,775 GEI

Arménie 0,759 0,754 Azerbaïdjan – 0,741 Géorgie – 0,748 Kirghizistan – 0,712 Moldavie 0,759 0,701 Tadjikistan 0,740 0,667 Ouzbékistan 0,731 0,727 Russie 0,824 0,781 Ukraine 0,795 0,748

L'Europe de l'Est est la seule région du monde où l'indicateur du développement humain a reculé durant la phase de transition. Espérance de vie en années 1990 1997 2000

Europe du Sud-Est

Albanie 72.3 71.7 74.0 Bosnie et Herzégovine – 73.1 73.3 Bulgarie 71.4 70.7 71.5 Macédoine 72.3 72.4 72.8 Serbie-et-Monténégro – 72.1 72.5 Roumanie 69.7 69.0 68.9 CEI

Arménie 71.7 73.7 73.6 Azerbaïdjan 70.8 70.9 71.7 Géorgie 69.3 72.5 73.0 Kirghizistan 69.3 66.9 67.3 Moldavie 68.3 66.5 67.8 Tadjikistan 69.3 68.4 68.8 Ouzbékistan 69.2 69.2 69.7 Russie 68.9 66.7 65.3 Ukraine 70.1 67.3 68.1 Source: BERD TR/1999

La dégradation de la situation sociale s'est répercutée même sur l'espérance de vie. Aujourd'hui, la tendance est à nouveau à la hausse, sauf dans les pays de la CEI.

1794 Appendice V: Cadre des échanges commerciaux Commerce extérieur de la Suisse avec les pays de l'Est et de la CEI de 1989 à 2002 (en millions de francs)

1989 1992 1997 2002 Export Import Solde Export Import Solde Export Import Solde
Export Import Solde

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---------|----------------------|--------------|------------|-------------|-------------|----------|-------|---------|-----------------------|--------|--------------|----------|---------|--------------|-------|----------|-------|-------|-----|
| Albanie | 6,6 | 3,5 | 3,1 | 6,1 | 1,7 | 4,4 | 4,5 | 0,9 | 3,6 | 21,7 | 0,5 | 21,2 | Arménie | --- | 0,9 | 0,3 | 0,6 | 1,3 | 4,2 |
| | -2,9 | 13,9 | 1,4 | 12,5 | Azerbaïdjan | --- | 5,2 | 0,2 | 5,0 | 1,8 | 0,7 | 1,1 | 24,3 | 0,5 | 23,8 | Bélarus | --- | 12,5 | |
| | 0,7 | 11,8 | 27,2 | 20,5 | 6,7 | 25,7 | 2,6 | 23,1 | Bosnie et Herzégovine | --- | 3,8 | 5,5 | -1,7 | 20,5 | 1,0 | 19,5 | | | |
| | 35,5 | 4,6 | 30,9 | Bulgarie | 249,4 | 24,0 | 225,4 | 98,4 | 18,5 | 79,9 | 95,2 | 21,3 | 73,9 | 152,8 | 68,8 | 84,0 | | | |
| | Estonie | --- | 2,9 | 1,0 | 1,9 | 21,2 | 13,3 | 7,9 | 36,9 | 35,3 | 1,6 | Géorgie | --- | 0,3 | 0,0 | 0,3 | 6,5 | 1,5 | 5,0 |
| | 0,2 | 4,9 | Kazakhstan | --- | 4,1 | 7,6 | -3,5 | 26,5 | 4,7 | 21,8 | 76,7 | 58,7 | 18,0 | Kirghizistan | --- | 0,1 | 8,2 | | |
| | -8,1 | 1,7 | 0,2 | 1,5 | 2,8 | 0,1 | 2,7 | Croatie | --- | 46,3 | 33,9 | 12,4 | 175,5 | 32,9 | 142,6 | 201,9 | 42,1 | 159,8 | |
| | Lettonie | --- | 2,5 | 1,8 | 0,7 | 25,3 | 3,4 | 21,9 | 101,3 | 11,0 | 90,3 | Lituanie | --- | 7,9 | 0,9 | 7,0 | 55,4 | 6,9 | |
| | 48,5 | 75,2 | 24,9 | 50,3 | Macédoine | --- | 37,7 | 4,5 | 33,2 | 95,6 | 4,4 | 91,2 | 36,7 | 10,5 | 26,2 | Moldavie | --- | | |
| | -- | 2,4 | 0,1 | 2,3 | 17,1 | 0,7 | 16,4 | 7,7 | 1,4 | 6,3 | Pologne | 334,1 | 118,3 | 215,8 | 416,2 | 99,3 | 316,9 | 837,7 | |
| | 185,8 | 651,9 | 1140,7 | 471,7 | 669,0 | Roumanie | 31,7 | 40,8 | -9,1 | 84,7 | 17,5 | 67,2 | 164,1 | 48,7 | 115,4 | | | | |
| | 244,3 | 106,9 | 137,4 | Russie | --- | 267,1 | 337,0 | -69,9 | 592,8 | 1066,6 | -882,2 | 1527,1 | - | | | | | | |
| | Serbie-et-Monténégro | 16,3 | 5,7 | 10,6 | 110,7 | 18,0 | 92,7 | 151,0 | 17,3 | 133,7 | Slovaquie | 212,6 | | | | | | | |
| | 126,0 | 86,6 | 260,4 | 279,3 | -18,9 | Slovénie | 108,0 | 79,1 | 28,9 | 209,8 | 103,4 | 106,4 | 261,5 | 184,3 | 77,2 | | | | |
| | Tadjikistan | 01, | 0,6 | -0,5 | 1,0 | 1,0 | 0,0 | 1,5 | 0,1 | 1,4 | Rép. tchèque | 616,1 | 332,7 | 283,4 | 945,3 | 842,2 | | | |
| | 103,1 | Turkménistan | 0,0 | 0,3 | -0,3 | 4,2 | 0,4 | 3,8 | 3,4 | 0,4 | 3,0 | Ukraine | 86,3 | 10,5 | 75,8 | 109,4 | 32,7 | | |
| | 76,7 | 174,7 | 32,7 | 142,0 | Hongrie | 385,4 | 248,4 | 137,0 | 373,7 | 214,1 | 159,6 | 453,7 | 334,8 | 118,9 | | | | | |
| | 716,0 | 644,1 | 71,9 | Ouzbékistan | 5,4 | 8,3 | -2,9 | 23,4 | 5,7 | 17,7 | 36,7 | 3,0 | 33,7 | | | | | | |

Source: Administration fédérale des douanes

1795 Appendice VI: Allocation des ressources du IIIe crédit de programme (1999–2003)

1796

1797 Appendice VII: Rétrospective et bilan de la coopération avec les pays de l'Est pour les années 1990 à 2002 Orientation des projets en cours (2002) selon les objectifs définis dans la base légale.

Les objectifs sont définis dans l'arrêté fédéral de 1995 (RS 974.1). Un examen empirique révèle que les programmes ont effectivement été axés sur ces objectifs (avec des contributions principales ou secondaires), le seco se concentrant surtout sur l'économie et l'environnement et la DDC sur la gestion publique, les affaires sociales et l'économie.

Versements sectoriels cumulés du seco et engagements de la DDC de 1999 à 2002 (depuis 1997, seule la DDC mène encore des projets dans le domaine de la santé)

La répartition des compétences entre le seco et la DDC est relativement claire: si le premier est actif dans les secteurs de l'énergie, des infrastructures et de l'économie, seule la DDC poursuit des activités dans le domaine de la gouvernance.

1798 Evolution de l'orientation géographique de la coopération avec les pays de l'Est (seco et DDC) entre 1992 et 2002

Les priorités régionales on pu être adaptées de façon dynamique aux problèmes et besoins concrets des pays d'Europe de l'Est (désengagement progressif d'Europe centrale, intensification de la coopération avec les Balkans occidentaux et réorienta- tion au sein de la CEI).

1799 Appendice VIII: La coopération suisse en comparaison internationale

RNB = Revenu national brut

1800

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Message sur la poursuite de la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est et de la CEI In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 2004 Année Anno Band 1 Volume Volume Heft 16 Cahier Numero Geschäftsnummer 04.020 Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum 27.04.2004 Date Data Seite 1691-1800 Page Pagina Ref. No 10 137 558 Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen. Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses. I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.